



LE CAFE PEDAGOGIQUE

Toute l'actualité pédagogique sur Internet !

Web : www.cafepedagogique.net Mèl : redaction@cafepedagogique.net
22 Rue Alphan - 75013 Paris

DOSSIER

« B2i »

**Extrait du n°13 du Café Pédagogique
Edition du 15 Décembre 2001**

Copyright (c) Le Café Pédagogique – Décembre 2001

Introduction

Les enjeux du B2i

Bruno Devauchelle

Le B2i qui se limite apparemment à une simple attestation de compétence délivrée aux élèves se révèle à l'analyse bien plus qu'un simple produit fini destiné à satisfaire l'image que l'école donne d'elle-même au sujet des TIC. Il s'agit surtout d'un véritable processus mis en place pour répondre à une question d'équité entre tous, la certification que tous les Français qui sortent de l'école disposent bien d'un " socle de compétences " informatiques et internet.

Puisqu'il s'agit d'un processus on peut essayer de comprendre quels en sont les enjeux sous jacents. A partir d'éléments clés relevés dans l'ensemble des textes parus au sujet du B2i, on peut dégager plusieurs points de réflexion qui permettront aux équipes de mener un véritable travail pédagogique à partir de la simple " obligation " de délivrer une attestation de compétence.

Le premier élément significatif de ce dispositif, c'est qu'il est centré sur une évaluation continue de compétences en contexte. Autrement dit, il nous est demandé d'attester que les compétences que les élèves ont acquises ne le sont pas seulement dans le cadre de la validation de l'enseignement de l'informatique tel qu'il est effectué par les enseignants de technologie au collège, mais surtout, qu'elles ont été vérifiées dans différentes situations vécues au travers de plusieurs disciplines. On pourra ainsi dire qu'il s'agit avant tout d'une évaluation de " compétences en acte " ou " en action ". Derrière ce procédé, l'attention de l'enseignant est attirée vers la question de la validation des apprentissages. En effet suffit-il d'un simple examen " final " pour dire qu'un élève maîtrise le savoir ? Le parti pris est ici de dire qu'une compétence dont on sait qu'elle n'a de valeur d'usage que dans un contexte doit aussi s'apprendre et se vérifier dans des contextes divers de mise en œuvre.

Le deuxième élément significatif de ce dispositif est l'invitation à utiliser des grilles de positionnement pour évaluer les compétences. Les enseignants de primaire principalement connaissent depuis longtemps les livrets de compétences. A partir d'un ensemble de compétences spécifiques, un ensemble d'indicateurs objectifs de ces compétences doit donc être évalué dans des contextes d'usage. Ainsi le travail d'évaluation est-il préparé par des supports qui sont " proposés " mais qui peuvent aussi être construits par l'équipe si elle le juge nécessaire. Cette notion de livret de compétences bien que très intéressante pourrait sembler limitative, artificielle et lourde. Limitative car il n'est pas rare de constater que des élèves maîtrisent bien d'autres compétences que celles énumérées ici. Artificielle car peut-on ainsi découper tous les savoirs comme cela avait été tenté dans les années 80 avec la pédagogie par objectifs. Lourde parce que vérifier en permanence dans l'activité des compétences peut devenir rapidement trop lourd à mettre en œuvre comme l'ont montré les enseignants qui les utilisent en primaire.

C'est là qu'intervient un nouveau facteur clé du dispositif : la demande d'évaluation faite par l'élève. C'est en effet l'élève qui est chargé de demander sa validation de compétences lorsqu'il estime qu'il peut le faire. Introduire ainsi l'autoévaluation dans un dispositif scolaire de façon officielle entérine ce que de nombreux enseignants ont essayé au travers des autocorrections, ou de stratégies pédagogiques de remédiation ou d'aide méthodologique. Le B2i serait donc un dispositif dans lequel il y aurait une co-évaluation.

Le quatrième point de notre analyse porte sur cette participation de plusieurs enseignants et de l'élève à l'évaluation. Le B2i incite donc à faire équipe entre plusieurs disciplines. Il montre ainsi clairement que l'informatique et Internet peuvent exister dans deux dimensions : celle d'un contenu à acquérir (cf le contenu des programmes de technologie par exemple) et celle d'un usage qui doit se banaliser à partir d'une maîtrise minimale. Même si la grille de positionnement ne fait figurer la signature que d'un seul enseignant pour valider une compétence, les textes attirent notre attention pour nous inciter à faire en sorte que cette signature soit significative de plusieurs usages dans différents contextes qui alors, permettent de valider la compétence.

Le cinquième point important est celui de la prise en compte explicite d'acquis effectués en dehors de l'école et validés par celle-ci. L'argumentaire principal repose sur le fait qu'il s'agit d'une évaluation en milieu scolaire de compétences acquises dans des contextes divers, scolaires et non scolaires. L'idée de la validation des acquis est très en vogue dans le monde de l'enseignement supérieur. Dans le monde scolaire (à l'école et au collège), cette pratique n'est pas répandue et surtout n'apparaît pas comme telle dans les textes des programmes et instructions de façon très claire. Ainsi l'école reconnaît qu'elle n'est pas un lieu en dehors du monde et qu'elle accompagne un

phénomène d'usage social d'une technologie en lui permettant d'être validé officiellement dans le monde scolaire. Les enfants peuvent donc apprendre en dehors de l'école ? A condition que cela ne devienne pas un état de fait qui se généralise, ce qui creuserait à tout jamais le fossé social.

Le sixième point important concerne le rappel de la mission fondamentale de l'école qui est de fournir à tous non pas le même contenu mais bien l'assurance que tous maîtriseront un ensemble primordial de contenus définis comme un " socle " pour l'enfant sortant d'une scolarité obligatoire. En passant ainsi de l'égalité de traitement à l'équité dans le résultat, le B2i nous incite à réfléchir à la différenciation pédagogique. Il nous propose de mettre en place dans l'école et dans le collège des dispositifs qui prennent réellement en compte les différences entre les élèves et qui surtout garantisse au plus démunis qu'ils auront, de la part de l'école, les remédiation nécessaires pour atteindre un niveau de compétence " garanti ".

Le septième point important du B2i est sa volonté de s'inscrire dans la continuité de la scolarité, depuis le primaire jusqu'au collège. Cette volonté affirmée se heurte cependant au seuils école/collège et collège/lycée. C'est pourquoi en déterminant deux niveaux de B2i il entérine les seuils traditionnels, mais introduit la continuité au sein de chaque niveau. C'est surtout l'idée de continuité dans l'apprentissage qui est sous jacente. En intégrant plusieurs disciplines (plan synchronique) et l'évolution continue au travers de niveaux successifs (plan diachronique), le B2i se veut incitatif à une réflexion sur ce qu'est l'apprentissage.

Quelques éléments de discussion sont apparus dans les équipes au sujet de ce B2i. En effet dans plusieurs établissements il a été décidé de faire passer un examen B2i et de faire des cours B2i. Il semble que cette position extrême, examen et cours B2i, soit démonstrative de l'évolution qui est proposée au travers de ce dispositif. Cette position, contraire au textes officiels (souligné dans le rapport de l'IGEN), est difficilement soutenable parce qu'elle rangerait un usage social au rang d'une discipline scolaire, et qu'elle ferait croire à un enseignement de l'informatique qui n'en serait en fait pas. En fait la difficulté rencontrée dans les équipes c'est une sorte de changement de point de vue. Ce renversement de système ne peut se faire sans questionnement, difficulté, tâtonnement, même si d'aucuns auraient pu souhaiter immédiatement un système bien huilé et efficace dès la première heure. En fait c'est davantage une incitation à la réflexion sur l'apprentissage qui nous est proposée ici, à laquelle s'ajoute une invitation au débat sur la place de l'école face aux évolutions des pratiques sociales.

Il me semble que depuis plusieurs années le changement du système éducatif s'appuie sur des dispositifs de ce genre. L'évaluation en CE2, 6è et seconde, les livrets de compétences en primaire, les itinéraires de découvertes ou les TPE sont autant d'éléments nouveaux qu'il nous faut décrypter. Ainsi le sens qui se révèle à la lecture des documents sur le B2i serait une forme nouvelle de dispositif basée sur la notion de livret de compétence, interdisciplinaire et continu. Il promeut les notions de socle, d'équipe et de progression permanente, comme points de repère pour l'action des enseignants. Souhaitons, pour la continuité et la pertinence de l'action, que ce dispositif ne subisse pas dans les mois prochains le même sort que d'autres par le passé.

1- Le B2i au B.O.

Norbert Troufflard

La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication a incité le gouvernement à engager un effort particulier pour favoriser la maîtrise de ces nouveaux outils. Afin de soutenir et de valoriser les efforts éducatifs appliqués aux technologies de l'information dès l'école élémentaire, un brevet informatique et internet (B2i) a été instauré.

Les objectifs du brevet informatique et internet

L'objectif de ce brevet est de spécifier un ensemble de compétences significatives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et d'attester leur maîtrise par les élèves concernés.

Une mise en œuvre progressive

Dès 2000-2001, le brevet informatique et internet peut concerner l'ensemble des collèges tandis qu'il sera mis en œuvre de manière facultative dans les écoles. En 2002-2003, il sera généralisé à l'ensemble des écoles.

Les compétences visées

Le brevet informatique et internet comporte deux niveaux de maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

Le niveau 1

Il a pour objet de vérifier l'acquisition de compétences que les élèves peuvent maîtriser à l'issue de l'école primaire. Il concerne donc principalement la scolarité élémentaire. Toutefois, le collège a également pour mission de délivrer le brevet informatique et internet de niveau 1 aux élèves qui ne le détiennent pas encore, notamment durant la période transitoire 2000 à 2002.

Le niveau 2

Il permet de vérifier l'acquisition des compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de leur scolarité au collège. Les compétences correspondant à chacun de ces niveaux feront l'objet de réajustements ultérieurs prenant en compte l'évolution des technologies, des pratiques et des contenus d'enseignement.

La somme des compétences attendues à chacun de ces deux niveaux constitue le bagage que tous les élèves doivent acquérir au cours de leur scolarité à l'école et au collège. Une note du BO n° 13 du 29 Mars 2001 permet de valider ce niveau 2 au lycée d'enseignement général et technologique pour les élèves qui n'auraient pas obtenu cette validation au collège. La circulaire de rentrée 2001 dans les lycées professionnels (BO n° 23 du 27 Juin 2001) complète ce dispositif en permettant la validation du B2i niveau 2 dans les lycées professionnels

Compétences requises pour le brevet informatique et internet de niveau 1

Les compétences attendues sont regroupés en 5 domaines

- * Maîtriser les premières bases de la technologie informatique
- * Adopter une attitude citoyenne face aux informations véhiculées par les outils informatiques
- * Produire, créer, modifier et exploiter un document à l'aide d'un logiciel de traitement de texte
- * Chercher, se documenter au moyen d'un produit multimédia (cédérom, dévidérom, site internet, base de données de la BCD ou du CDI)
- * Communiquer au moyen d'une messagerie électronique

Compétences requises pour le brevet informatique et internet de niveau 2

À ce niveau, l'élève maîtrise l'ensemble des compétences fixées pour le niveau 1 du brevet. En outre, il domine l'utilisation des outils informatiques usuels pour produire, communiquer, s'informer et ordonner sa propre documentation. Les compétences attendues sont regroupés en 5 domaines

- * Organiser des traitements numériques à l'aide d'un tableur
- * Produire, créer et exploiter un document
- * S'informer et se documenter
- * Organiser des informations
- * Communiquer au moyen d'une messagerie électronique"

La liste des compétences pour les 2 niveaux ainsi que des fiches élèves et professeurs peuvent être téléchargées sur le site d'Educnet (<http://bd.educnet.education.fr/B2i/feuille.php3>)

Les modalités de vérification des compétences

À l'école, l'informatique est avant tout un outil au service des apprentissages des diverses disciplines. Cela reste vrai au collège où elle fait en outre l'objet d'un enseignement spécifique. C'est donc dans des contextes variés, où les élèves recourent en fonction de besoins réels à l'usage des technologies de l'information et de la communication, que les enseignants vérifient l'acquisition des compétences spécifiées pour le brevet informatique et internet.

Pour chaque niveau, une fiche de compétences dénommée "Feuille de position B2i", est régulièrement renseignée par l'élève et validée par les enseignants. Lors de la validation, l'enseignant indique la date, son nom et, au collège, la discipline dans laquelle la compétence est validée. Cette feuille de position suit l'élève jusqu'à l'obtention du brevet informatique et internet et renseigne ainsi sur la progression de ses acquisitions. Sur cette base, chaque année, les équipes pédagogiques de l'école et du collège organisent les activités en tenant compte des besoins individuels jusqu'à ce que l'élève témoigne avec une suffisante stabilité et dans des contextes variés des compétences spécifiées.

Ces feuilles de position peuvent être téléchargées sur le site d'Eduscol (<http://www.eduscol.education.fr/D0053/default.htm>)

Du fait de la forte inégalité d'accès des enfants et des adolescents à une utilisation courante de l'informatique et parce qu'il est du rôle de l'école de corriger cette inégalité, les directeurs d'école s'efforceront de faciliter la transmission vers le collège des informations nécessaires au suivi individualisé des apprentissages, notamment au cours de la phase transitoire 2000 à 2002. C'est là une condition première de l'égalité des chances.

Il est souhaitable, enfin, que la feuille de position B2i soit annexée au livret scolaire et qu'à terme les futures présentations de ce livret intègrent d'emblée les compétences visées par le brevet informatique et internet.

Conditions de délivrance du brevet informatique et internet

Le brevet informatique et internet n'est pas un diplôme mais une attestation délivrée dans les écoles et collèges publics et privés sous contrat selon les modalités définies par le présent texte. À l'école, le conseil de cycle a compétence pour attribuer le B2i. Au collège, il est attribué par le chef d'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'ensemble des professeurs de la classe.

L'attestation définitive, dont le modèle sera diffusé au cours du premier semestre de l'année 2000-2001, est délivrée par le directeur de l'école, au vu de la décision du conseil de cycle, ou par le principal du collège.

(extraits du BO N°42 du 23 Novembre 2000)

2- Etat des lieux

Un collège sur cinq prépare déjà le B2I.

Entretien avec Christophe Lerouge, conseiller du Ministre de l'Education nationale.

Former systématiquement tous les collégiens et les écoliers au maniement de l'ordinateur et d'internet est une nécessité mais aussi un grand chantier. C'est celui du B2I, le "brevet Informatique et Internet". Nous avons demandé à Christophe Lerouge, conseiller technique du ministre de l'éducation nationale, de faire le point pour nos lecteurs sur sa mise en place.

FJ - Quels sont les objectifs du B2I ?

CL - Depuis quatre ans le ministère de l'Education nationale a mis en œuvre un plan ambitieux pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements scolaires. L'objectif de ce plan est double : former les jeunes à l'utilisation de ces technologies désormais banalisées, et mettre à disposition des enseignants des outils modernes pour enrichir leur pédagogie.

FJ - Cela suppose un équipement de tous les établissements. Est-ce possible ?

CL - L'équipement informatique des établissements et leur connexion à Internet est à la charge des collectivités locales, l'Etat restant responsable de la politique éducative et garant du bon fonctionnement du service public. Cette répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités peut conduire à des disparités dans le taux d'équipement sur l'ensemble du territoire. Ces inégalités nécessitent une intervention du ministère qui doit garantir la cohérence de l'enseignement et qui peut, sous certaines conditions, financer directement les matériels informatiques grâce à des fonds délégués aux académies. L'Education nationale a aussi pris en compte l'arrivée du multimédia en modifiant les programmes disciplinaires et en incluant l'usage de ces technologies dans l'enseignement.

Il est également apparu rapidement nécessaire de définir un cadre national permettant d'avoir un référentiel commun sur les compétences que les élèves doivent acquérir dans ce domaine. C'est pourquoi le Brevet Informatique et Internet (B2I) a été créé. Il comprend deux niveaux : école primaire et collège. Il atteste que l'élève utilise de manière autonome et raisonnée les technologies de l'information et de la communication, pour lire et produire des documents, rechercher des informations qui lui sont utiles et communiquer au moyen d'une messagerie. Outre les items de nature technique qui concernent l'utilisation des principaux logiciels, le B2I met l'accent sur l'usage citoyen de l'Internet. Il doit permettre de sensibiliser et de former les jeunes pour qu'ils adoptent une attitude citoyenne face aux informations véhiculées par les outils informatiques. La somme des compétences attendues à chacun des deux niveaux (école et collège) constitue le bagage minimum que tout élève devra maîtriser, mais il n'est pas exclu que d'autres compétences non spécifiées puissent être acquises lors de l'utilisation en classe de produits multimédias.

FJ - N'y a-t-il pas risque de limiter l'usage des TICE à une seule matière, par exemple la technologie en collège ?

CL - Le B2I n'est pas un diplôme obtenu par examen mais un certificat attestant de compétences acquises par les élèves au cours de leur scolarité. C'est à l'équipe pédagogique dans son ensemble de les valider. Les modalités de vérification des compétences définies par le ministère correspondent à l'usage en classe de l'outil informatique. Il est avant tout au service des apprentissages des diverses disciplines à l'école comme au collège, où il fait l'objet en outre d'un enseignement spécifique. C'est dans cet usage régulier et dans toutes les disciplines que les élèves développeront la maîtrise et la compréhension de ces technologies.

FJ - Où en est-on actuellement dans la diffusion du B2I ?

CL - Le B2I s'est mis en place au cours de l'année scolaire 2000/2001. Il sera rendu obligatoire l'année prochaine (2002/2003). L'inspection générale de l'Education nationale a effectué une première mission d'évaluation de ce dispositif qui a permis de déterminer que 50.000 brevets ont déjà été délivrés au primaire et que près de 20% des collèges ont également mis en place le B2I.

(Entretien : François Jarraud)

Enquête du Café du 5 au 14 Décembre 2001

Bruno Devauchelle

Les informations ci-dessous sont le résultat d'un premier traitement. Les redressements et traitements nécessaires pour approfondir les résultats ne sont pas encore réalisés et feront l'objet d'un document plus complet qui sera disponible en Janvier 2002. L'enquête présentée ci-dessous porte sur 392 réponses. Aucun traitement n'a été appliqué et les données sont traitées globalement.

1 - Description de la population qui a répondu à l'enquête :

Les Enseignants :

53,8% sont du sexe masculin, 46,2% du sexe féminin.

La première remarque concerne le nombre de personnes de sexe féminin ayant répondu. Il est nettement inférieur à la proportion habituelle dans l'enseignement (surtout dans le premier degré et dans le collège).

Age moyen : 41,29 ans

Niveau d'enseignement :

Ecole : 29,9 %

Collège : 51,5 %

Lycée général : 6,6 %

Lycée technologique : 1,3 %

Lycée professionnel : 4,9 %

Autre : 5,9 %

Notre enquête a donc intéressé principalement les personnes concernées directement par le B2i. Les autres personnes ayant renseigné le document peuvent enseigner dans plusieurs niveaux, ou intervenir plus ponctuellement auprès d'un collège ou d'une école primaire

Ancienneté dans l'enseignement : 16,9 ans en moyenne

Ancienneté dans la discipline : 13,7 ans

Ancienneté dans l'établissement : 8,8 ans

Notre échantillon est intéressant car relativement stable dans sa globalité. Toutefois on s'aperçoit que bon nombre d'enseignants ont changé de discipline d'enseignement au cours de leur carrière. Le changement d'établissement est lui plus logique et permet de lire un degré de stabilité des enseignants ayant répondu à notre enquête.

Disciplines enseignées

117 enseignants du premier degré ont répondu à notre enquête ce qui montre l'intérêt de cette population pour le B2i alors que celui-ci n'est pas obligatoire cette année en primaire.

Disciplines des personnes du second degré ayant répondu à l'enquête

Technologie : 34%

Documentalistes : 22%

Mathématiques : 11%

Histoire-Géographie : 8%

Lettres : 6%

SVT : 3%

Langues vivantes : 3%

Informatique : 3%

Autres : 10%

La sur-représentation des professeurs de technologie et de documentation est intéressante à noter car elle démontre bien que la question du B2i semble les concerner en priorité. On pourra par la suite tenter de rapprocher cela avec les équipements présents dans les salles de technologie et dans les centres de documentation.

Les établissements

Ville : 55%

Périphérie : 15%

Rural : 30%

Répartition géographique des réponses

La répartition sur l'ensemble de la métropole est assez homogène. 367 réponses sur 393 ont été renseignées. Aucun département ne dépasse largement les autres en représentation celle-ci se situant entre 1 et 13. Les DOM TOM représentent 10 réponses. 20 départements n'ont pas répondu. Nous avons reçu 6 réponses venant de l'étranger et

Taille de l'établissement

Moins de 100 élèves : 9,7%

De 100 à 200 : 17,9%

De 200 à 500 : 30,9%

De 500 à 1000 : 32,9%

De 1000 à 1500 : 6,1 %

Plus de 1500 : 2,5 %

La taille moyenne des établissements est difficile à établir. Nos fourchettes de chiffres donnent un ordre de grandeur qui permet de situer la taille des établissements pour la plupart autour de 500, ce qui est assez courant dans les collèges en particulier, ils représentent plus de cinquante pour cent des réponses.

L'accès à Internet

Connexion Internet : 89,5 % Pas de connexion : 10,5 %

Type d'implantation des ordinateurs :

En réseau : 69,8 %

Seuls : 30,2 %

L'information présentée ici permet de vérifier que la plupart des établissements sont connectés à Internet et que les ordinateurs sont de plus en plus souvent en réseau. Toutefois, il faut noter le biais introduit par notre enquête en ligne qui touche en particulier les enseignants au moins personnellement impliqués dans l'usage des TIC.

L'équipement des établissements

Nombre d'ordinateurs au CDI : 5,1 en moyenne.

Nombre de postes connectés à Internet au CDI : 3,9 en moyenne

Nombre d'ordinateurs en salle de technologie : 13,1 en moyenne.

Nombre de postes connectés à Internet en salle de technologie : 6,9

Nombre d'ordinateurs en salle multimédia : 12,7

Nombre de postes connectés à Internet en salle multimédia : 10,7

Nombre d'ordinateurs dans d'autres salles : 13

Nombre de postes connectés à Internet dans d'autres salles : 5

Si l'on tente de regarder de plus près ces chiffres, on peut constater qu'ils montrent un bon taux d'équipement pour la technologie et que plus généralement, l'ensemble des établissements disposent désormais de ressources informatiques et internet. Guère plus de 10 établissements ne disposent pas d'ordinateur ou d'un seul.

2 Comment le B2i concerne nos enquêtés.

Cette question concerne l'implication de nos enquêtés par rapport au B2i

Je ne connais pas le B2i : 10,6 %

J'ai connu le B2i par l'établissement : 17,4 %

Par les collègues : 8,3 %

Par mes lectures : 63,6 %

La plupart des enseignants s'informent par eux même et l'établissement n'est que faiblement pourvoyeur d'une formation, ce qui, par rapport à un texte officiel pose question sur la diffusion.

La participation au B2i :

Je ne participe pas : 17,3%
Je suis le seul dans mon établissement pour le B2i : 15,1 %
Je suis responsable du B2i : 11%
Je participe à l'équipe : 25,8 %
Le B2i n'existe pas dans l'établissement : 30,9%

Le B2i n'implique pas de façon général l'établissement et l'on peut constater que la moitié de notre échantillon est concerné par le B2i. La question posée supposait une réponse exclusive des autres ce qui permet de constater que le B2i se met en place de façon assez large ou tout au moins que les enseignants interrogés s'y investissent.

3 Les Etablissement et le B2i

Etat des lieux des établissements
ignore le B2i 30,61%
attend pour mettre en place 30,61%
a désigné une personne 10,46%
a mis en place un dispositif 28,32%

On constate que dans les établissements le B2i se met en place, mais l'attentisme d'un tiers des établissements montre qu'il n'est pas une considéré comme une priorité.

4 Les élèves et les TIC vus par les enseignants

La majorité des élèves disposent d'un ordinateur à la maison;; ;
Oui 27,37%
Non 72,63%

La majorité des élèves utilise Internet en dehors de l'école::
Vrai : 13,55%
Faux : 86,45%

Les élèves n'utilisent les TIC que pour le loisir::
Vrai : 31,71%
Faux : 68,29%

Les élèves utilisent souvent les TIC pour leur travail scolaire::
Vrai : 20,72%
Faux : 79,28%

Les élèves utilisent l'ordinateur à la maison pour le travail personnel::
Vrai : 30,95%
Faux : 69,05%

Les élèves utiliseraient autant l'informatique pour les loisirs que pour le travail personnel ou scolaire. Il semble que près du tiers des élèves ont accès à un ordinateur et que près de la moitié accède à Internet. Ce chiffre assez élevé reflète cependant les statistiques nationales d'équipement des foyers. Les enseignants perçoivent donc assez clairement cette réalité au sein des établissements.

Les élèves utilisent les TIC dans l'établissement::
Vrai : 76,47%
Faux : 23,53%

Les élèves utilisent les TIC en techno::
Vrai : 17,14%
Faux : 82,86%

Les élèves utilisent les TIC au CDI::
Vrai : 59,59%
Faux : 40,41%

Les élèves utilisent les TIC dans une ou plusieurs autres disciplines:::

Vrai : 68,80%

Faux : 31,20%

Les élèves utilisent librement les TIC dans une salle en libre accès:::

Vrai : 10,74%

Faux : 89,26%

Les élèves utilisent les TIC dans une salle multimédia:::

Vrai : 46,29%

Faux : 53,71%

Dans cette dernière partie consacrée à l'usage de l'informatique à l'école, on note que les élèves ont en grande majorité l'occasion d'accéder à un ordinateur au cours de leur scolarité. Le modèle dominant d'utilisation est situé entre le CDI et la salle multimédia. Le résultat concernant l'enseignement de la technologie doit être pondéré par rapport au nombre d'enseignants ayant répondu à l'enquête.

Conclusion provisoire.

Notre enquête confirme ce qui s'est déjà observé depuis la mise en place du B2i. Environ 30% des établissements le mettent en place. Les modalités de mise en place sont concentrées autour de deux pôles : le professeur de technologie puis le professeur documentaliste.

L'aspect interdisciplinaire du B2i ne semble pas se confirmer par ces premiers chiffres qui seront à affiner avec l'analyse de contenu des réponses aux questions ouvertes.

On peut être choqué de constater qu'un tiers des établissements " ignore " le B2i. En effet un dispositif officiel confirmé à plusieurs reprises ne serait pas connu plus d'un an après sa première parution.

Enfin on peut noter que les élèves ont largement accès désormais aux postes informatique et que cela est un point positif pour la réussite de Brevet Informatique et Internet. La mobilisation des équipes reste encore à faire.

Instantané sur le B2i

Bruno Devauchelle

Le 20 Juillet dernier, l'inspection générale de l'éducation nationale publiait un premier rapport sur la mise en place du B2i entre l'annonce officielle du mois de Novembre 2000 et Juin 2001. Ce travail de qualité et sans complaisance permet de dresser une carte de la mise en place du B2i au moins provisoire, mais qui semble garder, à la relecture en cette fin d'année, une certaine actualité :

Dans cet article nous proposons de revenir sur un état des lieux moins institutionnel, mais plus ressenti au travers de plusieurs observations effectuées soit dans les établissements, soit auprès des enseignants en formation, soit à partir des informations identifiées sur Internet. En effet il semble important de regarder au delà des chiffres que notre enquête peut donner pour essayer de comprendre quelques uns des éléments clés qui permettent ou empêchent la mise en place du B2i dans les établissements.

Le premier point et c'est le plus remarquable dans la lecture des textes officiels est l'absence du mot obligatoire accolé à " en collège en 2001-2002 ". Surpris qu'un chef d'établissement me rétorque cet argument à mon insistance pour qu'il se passe quelque chose dans l'établissement qu'il dirige, je suis allé vérifier ses dires. De fait, il n'est jamais fait référence explicitement à l'obligation de mise en place en collège en 2001-2002, " peut concerner tous les collèges en 2000-2001 " puis généralisation à toutes les écoles en 2002-2003. En fait, la particularité de ce B2i est qu'il est " instauré ", donc bien obligatoire, mais qu'il tient compte de la réalité du terrain pour sa mise en œuvre. Ce petit détail prend toute son importance quand on va dans des établissements scolaires qui n'ont de toute façon pas les moyens matériels et humains d'envisager une quelconque validation des items du B2i. Car l'incitation à mettre en place ce dispositif dans les établissements repose essentiellement sur les moyens adéquats pour y parvenir et l'on comprend aisément l'hésitation à rendre " obligatoire " un dispositif qui ne pourrait pas être mis en place décemment. D'ailleurs dans l'enseignement primaire les choses ont été clairement énoncées. Ce point s'appuie d'ailleurs sur le fait que les municipalités ont plus de difficultés à mettre les moyens nécessaire (volontairement ou non) pour l'informatique à l'école. L'association des maires de France à d'ailleurs relevé ce problème comme essentiel pour éviter d'ajouter à la fracture numérique les disparités des communes.

Au delà de cette observation au pied de la lettre, force est de constater la diversité des situations dans les établissements. En effet toutes les formes de mises en place possibles existent, même celles non prévues par les textes officiels et rappelées comme non conformes dans le rapport de l'IGEN. Cette diversité des situations va donc empêcher toute démarche statistique; elle ne qualifierait pas réellement ce que l'on appelle mettre en place le B2i dans l'établissement. Notre enquête, dont nous publions les premiers éléments quantitatifs dans ce numéro, montre bien que derrière les chiffres se cache une réalité plus complexe. C'est pourquoi après cette première publication des résultats, il vous sera proposé une analyse plus qualitative des résultats en Janvier 2002.

Malgré cette difficulté, il semble important d'analyser ici quelques cas de figure typiques que l'on peut observer et qui permettent de montrer comment les personnes et les équipes s'approprient les documents officiels qui leur sont transmis. Le ton choisi, volontairement ironique met en évidence et rapproche des comportements réellement observés ici où là. Les cas proposés ci-dessous ne sont pas des récits objectifs de situations réelles mais une reconstruction qui se veut démonstrative

1 - Le prof isolé (techno, documentaliste, professeur des écoles, responsable info)

Dans un certain nombre d'établissements un enseignant s'est emparé personnellement du B2i. Seul dans de nombreux cas, le prof isolé a été désigné ou s'est autodésigné pour prendre en charge la mise en place d'une évaluation. Car il s'agit souvent de la partie la plus visible de son activité. Il est parfois l'auteur d'un examen B2i voire de cours B2i. Seul aussi parce que aucun autre enseignant n'utilise les TIC dans son activité. Il s'engage en militant convaincu dans la démarche souhaitant que les élèves n'aient pas à souffrir de l'ignorance de ses collègues. Parfois aussi il aura été à l'origine du refus de ses collègues, auquel il aura tellement vanté les TIC et tellement encadré de procédures l'accès à la salle multimédia qu'ils l'auront consciencieusement laissé œuvrer seul.

2 - La petite équipe volontaire

Les équipes pédagogiques sont souvent multiformes. Les TIC n'ont pas laissé que des bons souvenirs quand on mesure l'écart entre les propos et les réalisations. Cependant une équipe de volontaires, en général de la catégorie soit des pédagogues, soit des technologues (pas forcément les mêmes d'ailleurs), mène les projets dans

l'établissement, et se sont emparés du B2i comme ils s'empareront des itinéraires de découverte. Autant pour échapper à la routine quotidienne du cours traditionnel, que par souci professionnel de proposer aux élèves de nouvelles chances d'apprendre. Ils ont pris autorité sur le B2i. Le chef d'établissement les a rapidement désignés comme responsables de la mise en place au grand plaisir de tous. Ayant ainsi déchargé l'établissement, la petite équipe volontaire va avoir toute latitude pour mettre en place les procédures de validation et les remédiations nécessaires. Toutefois, les collègues, tantôt envieux, tantôt jaloux, tantôt indifférents ne tardent pas à faire savoir leur opinion sur la question. Petit à petit la situation se décante et chacun prend sa place, la petite équipe s'agrandit dans la tranquillité, mais parfois aussi s'isole dans la salle multimédia coincée entre la salle de techno et le CDI..., ou encore éclate s'étant égarée dans une dérive technologique qui a fini par déplaire... Bref les choses avancent... et les élèves auront leur livret bien rempli en fin d'année

3 - Le chef d'établissement impliqué

Les responsables d'établissements sont aussi parfois de fervents adorateurs de l'objet informatique. D'aucuns, conscients des enjeux liés au TIC (renommée de l'établissement, culture réelle des jeunes, souci de modernité etc.) ont décidé de s'emparer à bras le corps de la question. Quand ils ont aussi quelques heures d'enseignement cela leur est d'autant plus facile. Ou alors ils se disent qu'il vaut mieux faire soit même que de laisser les autres ne rien faire. Les enseignants savent reconnaître la bonne conduite à tenir. Le chef d'établissement va alors mettre en place une dynamique autour du B2i qui n'aura d'égal que sa compétence à lire les textes officiels jusqu'au bout et à ne pas les interpréter de travers. Dès lors les moyens matériels consacrés à ce B2i seront à la hauteur de l'engagement et l'équipe qui aura accompagné son chef tirera tous les avantages de cette situation : pédagogique car enfin c'est du sérieux, humain car on est reconnu, matériel car les moyens sont aussi présents. Sauf que dans certains cas le chef d'établissement est très vite reparti dans son bureau se tourner vers la prochaine réforme que le recteur ou l'inspecteur d'académie vient de présenter comme urgente et à laquelle il faudra à nouveau consacrer du temps...

4 - L'établissement ignorant et/ou non équipé

Depuis longtemps les textes officiels n'ont d'autre épaisseur que les moyens réels qui les accompagnent. Or avec le B2i rien. Ou plutôt, la salle multimédia généreusement attribuée par le conseil général ou la mairie, est en fait inutilisable pour des élèves tant elle est exigüe et de mise en œuvre trop complexe. Parfois aussi il n'y a même pas encore les matériels... Quant à la maintenance et aux logiciels, rien n'a été mis en place pour permettre un véritable fonctionnement, et de toute façon le volontaire, bénévole, responsable désigné de l'informatique a depuis longtemps plié bagage, laissant l'emploi-jeune seul face à la situation. Dans ces établissements on a aussi pu rencontrer de ces équipes qui ont effectivement attendu que le mot obligatoire soit écrit en rouge souligné deux fois pour s'y mettre. Ce n'est pas le cas, alors il y a le temps. De plus le chef d'établissement n'étant pas favorable à une école qui tournerait encore davantage les élèves vers les turpitudes des médias, l'opportunité de ne rien faire est là. Quant à la fracture numérique, deux cas de figures se présentent : soit les élèves ont tous un ordinateur à la maison et l'on ordonnera dans trois ans aux enseignants de technologie de faire passer l'examen B2i (à moins que la politique aidant il n'ait disparu) ; soit aucun n'élève n'a d'ordinateur à la maison et alors il faut sûrement leur garder l'esprit vierge de tout vice ou en tout cas ne pas les inciter à entrer dans cet univers libéral dans lequel seul compte l'argent.

5 - Les équipes et les enseignants du primaire motivés.

Livrets de compétences, évaluation continue et interdisciplinarité sont depuis plusieurs années au cœur des questions de l'école primaire et de la maternelle. La mise en place des cycles, bien que timide dans certains établissements, les heures de concertation, les compétences ont depuis plusieurs années amené les enseignants à intégrer des évolutions dont le B2i est une suite logique. Certes ici ou là, un enseignant passionné a bien réussi à s'appropriier l'ensemble du parc, au grand regret de ces collègues. Ou encore on peut entendre le récit de cet emploi jeune, devenu " titulaire " de " sa " salle multimédia accueillir les enfants qu'on lui envoie pour faire " de l'informatique " pendant que l'enseignant est en train de s'occuper de l'autre demi-groupe. Dans d'autres établissements, le B2i est venu pour enfin asseoir une pratique déjà bien ancrée au cœur de la classe. Il y a longtemps que l'informatique n'est plus une discipline à l'école primaire (l'a-t-elle d'ailleurs jamais été). Ces mêmes enseignants voient aussi dans le B2i la possibilité enfin mise en évidence de parler de la rupture primaire-collège. Comme s'ils ressentaient durement la sensation qu'au collège on faisait table rase des acquis antérieurs et que cette fois, avec le niveau 1 on pourrait enfin discuter. Certains ont même ajouté que le niveau 2 serait aussi atteint par plusieurs de leurs élèves, hormis peut-être la question de la citoyenneté. Dans certaines écoles primaires, qui ont réussi à éviter l'isolement de l'enseignant branché (ou même du directeur ou de la directrice), on peut aussi se demander, si finalement, le B2i ne sera finalement pas réservé au primaire, le collège ne parvenant pas à intégrer cette forme de travail. Quant à l'évaluation, ils se sont empressés de la réécrire à partir de la base du texte officielle pour la rendre véritablement utilisable par les élèves (voir le site de l'école primaire de Auch sur le site de l'académie de Toulouse).

Au delà de ces quelques mots d'humeur, force est de constater que le bilan en cette fin d'année est mitigé. La plupart des établissements sont en train d'y penser et on peut constater que l'approche de la fin du premier trimestre amène les uns et les autres à s'y mettre. On peut aussi constater l'effet des feuilles de positionnement sur l'attitude des acteurs : on prend et on utilise tel quel après remise en forme éventuelle. La mise en place de véritables dispositifs interdisciplinaires de validation commence à apparaître mais essentiellement dans le cadre d'équipes restreintes. En effet bien peu d'établissements ont inscrit les TIC de façon importantes dans leur projet global. Enfin la réflexion à engager sur la notion de validation des compétences semble être une préoccupation assez peu partagée. Même si de nombreux chefs d'établissement commencent à entrer dans la réflexion sur l'intérêt de l'interdisciplinarité, on peut noter que cela se fait dans la pratique très lentement. Les documentalistes et les professeurs de technologie sont les premiers à ressentir les effets du B2i, parfois accompagnés de l'employé-jeune de service. En tout cas s'ils étaient restés silencieux au cours de l'année scolaire 2000-2001, ils se sont plus souvent exprimés au cours de ce premier trimestre 2001-2002. Or le sens de leur expression porte sur les outils de l'évaluation, et leur difficulté à ce que ce soit un véritable travail d'équipe dans les établissements. Et ce n'est pas le dispositif d'animation nationale des enseignements de technologie qui rassurera sur ce point. Enfin cette question de l'évaluation est tellement importante que l'on peut trouver ici ou là des questionnaires à choix multiples en ligne qui sont censés attester du B2i, que l'on trouve la même chose dans des documents d'éditeurs, mais très peu de réflexion sur l'articulation entre ce B2i et les autres dispositifs interdisciplinaires (cf le texte sur les itinéraires de découverte).

C'est surtout dans l'enseignement primaire que les avancées sont nettes. La culture pédagogique de la majorité des enseignants et les habitudes prises dans les dernières années ont permis de mieux comprendre les attendus du B2i. Les difficultés sont surtout liées aux moyens financiers et aux compétences humaines. Une trop inégale répartition des initiatives risque de provoquer des déséquilibres importants à l'échelle du pays. Le dernier point inquiétant de cette mise en place du B2i c'est que d'un coté un intérêt réel est ressenti chez les enseignants (en particulier de technologie et les documentalistes) et que de l'autre l'on sent qu'il y a une réelle résistance à rentrer dans une telle démarche. D'aucuns pourront arguer du manque de moyen et de temps, mais ce n'est pas de cela qu'il est question ici. C'est plutôt la prise de conscience progressive d'un changement de conception pédagogique globale que les TIC, entre autres, accompagnent. Les débats de cette fin d'année autour des itinéraires de découverte (au collège) qui viennent d'être officialisés vont rapidement en être le révélateur.

Le rapport de l'IGEN : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports.htm>

L'avis du formateur :

Pour que le B2i ne se transforme pas en Arlésienne

Emmanuel Leclainche

Bonnes intentions et difficultés de terrain.

Le B2i est arrivé avec la parution du B0 du 16 novembre 2000. Les circulaires d'application sont arrivées au cours du deuxième trimestre scolaire, il faut bien admettre que les conditions n'étaient pas réunies pour qu'il puisse être opérationnel dès l'année scolaire 2000/2001 comme le prévoyaient les textes. Cette année, le problème est différent, car nous avons les textes en main et les académies ont pour certaines d'entre elles travaillé sur le sujet. Ceci dit, un projet mal lancé a toujours du mal à démarrer et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles la mise en place de ce B2i rencontre des difficultés d'application sur le terrain.

Un consensus :

J'interviens actuellement dans les collèges de l'enseignement catholique du Morbihan qui le demandent pour présenter le B2i aux équipes enseignantes. Les réunions sont généralement animées, la majorité des enseignants sont présents, ce qui montre l'intérêt porté à cette attestation. Elles suscitent beaucoup d'interrogations mais en général tout le monde est d'accord pour reconnaître que c'est une bonne chose pour les élèves. Par contre, les enseignants ne se sentent pas tous prêts pour la mise en place. Ils évoquent des difficultés qui sont souvent réelles telles que le manque d'équipements, la difficulté à gérer un groupe dont l'effectif, souvent important, ne permet pas un suivi individuel des élèves, l'organisation du fonctionnement des établissements qui fait, que parfois l'outil informatique, n'est pas là où en aurait besoin, le manque d'équipement personnel des professeurs, etc.

A cela s'ajoute également une nouvelle façon d'évaluer avec laquelle les enseignants doivent se familiariser avant qu'elle devienne véritablement opérationnelle et efficace.

Une réalité :

Dans la diversité des situations rencontrées, il apparaît des éléments de convergence. Il est évident qu'un enseignant qui a lui-même intégré l'outil pour ses propres besoins trouve très rapidement des applications pleines de sens à proposer aux élèves, il intègre très naturellement l'outil dans ses cours si l'établissement lui en donne les moyens. Par contre, un enseignant qui n'a pas intégré lui-même l'outil a beaucoup plus de difficultés à l'utiliser dans ses cours. Quand il le fait, les situations proposées sont parfois artificielles et manquent de sens. Ceci ne favorise pas le développement des capacités de transfert chez les élèves. Par conséquent, une entrée à privilégier consiste à montrer que les TICE sont aussi un outil efficace pour le professeur.

Dans les observations relevées sur le terrain on remarque aussi des écarts dans les approches. Dans certains cas, l'outil est abordé lors des modules d'apprentissage du cours de technologie, mais les élèves sont peu mis en situation ensuite pour qu'ils acquièrent le réflexe de les utiliser. Dans ce cas, à mon avis, on ne peut pas véritablement parler de compétences maîtrisées, l'expression "compétences abordées" convenant mieux à cette situation. Dans d'autres cas, par contre, on constate que les élèves ont véritablement acquis les compétences dans la mesure où ils sont capables dans une situation problème donnée de mettre en oeuvre les outils appropriés. On peut par exemple noter ici le fait qu'un élève utilise naturellement le courrier électronique pour transmettre des informations du collège chez lui ou l'inverse.

Un autre constat revient souvent. Beaucoup d'enseignants ont découvert l'outil informatique de façon autodidacte. Ils ne sont donc pas toujours sûrs d'avoir acquis les bonnes méthodes et ont des difficultés à formaliser leur niveau de compétence. Ils ont besoin de points de repères fiables avant de passer à l'évaluation des élèves.

On remarque également sur ce sujet, l'importance d'échanger sur les expériences conduites sur le terrain. C'est en voyant des réalisations concrètes et en échangeant entre collègues que les enseignants pas encore familiarisés avec l'intégration des TICE y trouvent de l'intérêt et y viennent petit à petit. Là où des personnes ressources peuvent accompagner les enseignants pour les cours en salles multimédia, on constate que celles-ci sont très demandées et qu'il est nécessaire de réserver son passage à l'avance si on veut y avoir accès. Par contre, à

l'opposé, on peut aussi trouver des salles bien équipées, mais sous exploitées dans des établissements où cet accompagnement n'existe pas.

Dans les établissements où l'outil est bien intégré, on en est souvent à réfléchir et parfois à proposer l'accès aux ordinateurs en dehors des cours et en autonomie sous le contrôle néanmoins d'un adulte. C'est certainement là une façon très positive pour permettre aux élèves de véritablement mettre en oeuvre les apprentissages réalisés en cours, sous réserve que cet accès s'inscrit dans le cadre de projets élaborés.

Les freins et les peurs :

La difficulté d'intégration du B2i révèle souvent des peurs. On peut en citer quelques unes qui reviennent très souvent :

- * La peur d'être dépassé parce que l'enseignant intervient devant des élèves qui maîtrisent parfois mieux l'outil que le prof,
- * La peur de l'incident qu'on ne maîtrise pas,
- * La peur de la dispersion et de manquer d'efficacité,
- * La peur d'avoir à enseigner l'informatique alors qu'on a déjà du mal à boucler le programme de sa discipline,
- * La crainte d'avoir une surcharge de travail importante alors qu'on a déjà du mal à tout mener de front,
- * La difficulté à mettre en place les temps de concertation nécessaires pour harmoniser les pratiques, répartir les tâches dans l'équipe et fixer le niveau d'exigence par rapport à ce qui est attendu des élèves.
- * Etc.

Les dérives constatées :

Je crois que la plus importante se résume par une prise en charge intégrale du B2i par les professeurs de technologie ou une prise en charge limitée aux professeurs de technologie et aux documentalistes. Ceci constitue une dérive dans la mesure où le professeur de technologie qui a en charge les modules d'apprentissage est sans doute le plus mal placé pour évaluer les capacités de transfert des élèves. En effet, on peut facilement imaginer qu'un élève mette en oeuvre une compétence dans le cadre de son cours de technologie mais qu'il ne retrouve pas ce réflexe quand il est dans une autre discipline. Pour mieux cerner ce risque, il suffit de voir combien d'élèves ont des résultats très satisfaisants en grammaire, mais ne réinvestissent pas ces acquis quand ils sortent du contexte du devoir de grammaire. Ceci tend à montrer que l'évaluation, pour être pertinente, doit être décalée dans le temps par rapport à l'apprentissage et se faire dans des contextes différents comme le prévoient les textes officiels. Le travail réalisé dans un contexte non lié directement à une discipline (PPD, Travaux croisés et bientôt les IDD) est souvent un terrain de réinvestissements privilégié dans ce domaine.

La deuxième dérive constatée est celle de l'examen. En effet, il est tentant de bloquer des périodes de tests de type examen. Ce n'est pas dans l'esprit du B2i et cette méthode peut favoriser des élèves qui ne sont pas forcément les plus performants dans l'utilisation de l'outil. A l'opposé, on peut par cette méthode pénaliser des élèves qui, dans un autre contexte, maîtrisent les compétences. Ces tests intégrant souvent des QCM (Type évaluation de seconde), favorisent les élèves qui ont une mémorisation facile, mais peuvent pénaliser les élèves qui sont très intuitifs et pour qui, la méthode du tâtonnement est particulièrement efficace. Ils favorisent davantage les contenus et évaluent peu la maîtrise de l'outil en situation concrète. Le principal intérêt du B2i est de permettre à l'élève qui quitte la classe de troisième de faire le point et d'être au clair avec les compétences qu'il maîtrise et celles qu'il doit encore travailler. L'objectif étant de le rendre opérationnel dans les projets faisant appel à la maîtrise des outils de communication dans le cadre des travaux qui lui sont confiés en lycée.

Les expériences en cours :

Certains établissements ont commencé à mettre en place le B2i dès l'année dernière, d'autres s'y mettent cette année, d'autres encore n'ont pas démarré alors que les textes prévoient pourtant que le B2i doit être validé cette année. Une chose est certaine, nous sommes dans une période de transition et de mise en place. Il faut démarrer en tenant compte du contexte actuel, mais sans perdre de vue le côté évolutif de la situation. La difficulté à démarrer le B2i sur l'ensemble du collège devrait s'atténuer au fur et à mesure de sa mise en place. Les documents supports proposés sont encore un peu théoriques dans la mesure où leur exploitation sur le terrain fera émerger leur pertinence mais aussi leurs limites, c'est une étape à franchir pour aboutir à des outils utilisables facilement sur le terrain.

Des situations à analyser pour réorganiser l'informatisation dans les collèges :

Les critiques émises dans certains établissements sont riches d'enseignement. On aurait tort de les réduire à de simples freins venant de personnes opposées à la mise en place du B2i car elles révèlent parfois des erreurs stratégiques dans les choix d'équipement et d'organisation. Sur ce chapitre, on aurait sans doute beaucoup à dire. On rencontre par exemple des établissements dont les équipements existent, mais sont sous exploités parce que les enseignants n'ont pas été impliqués dans la démarche. Ce n'est pas parce que l'équipement est là qu'il sera utilisé. On peut aussi se demander si les choix réalisés sont toujours judicieux. On a parfois l'impression que l'on transpose le modèle que l'on connaît en y intégrant simplement l'outil informatique. C'est par exemple ce qui se concrétise par la demande d'un nombre de postes suffisant pour pouvoir travailler en classe entière. Là, je m'interroge, qu'y a-t-il de plus intéressant ? Une salle multimédia de 30 postes ou 2 salles de 15 postes ? On peut également émettre la même réserve sur l'utilisation de certains outils. Le tableau interactif a été à l'honneur des derniers salons de l'éducation, pourtant, cet outil ne fait-il pas courir le risque de voir une fois de plus l'enseignant au cœur de l'acte d'apprentissage, au détriment des activités des élèves. Je suis personnellement convaincu que l'intégration des TICE doit permettre de repenser la place de l'enseignant dans la classe. Le B2i doit permettre de valider les compétences chez les élèves, cela suppose qu'ils soient les acteurs et non les spectateurs dans le "cyber cours". L'idéal serait à mon avis de partir des besoins du collège en matière d'intégration des TICE, pour penser l'organisation des équipements au niveau de l'ensemble du collège, plutôt que de partir, comme on le voit parfois d'un produit "clé en mains" aussi performant soit-il, mais qui ne permet de couvrir qu'une partie des besoins au détriment du reste.

La décentralisation source d'inégalités ?

C'est une réelle question aujourd'hui. A l'école primaire, c'est la politique communale qui décide pour une grande part des possibilités d'intégrations des TICE. Au collège, les politiques et disparités de richesses des conseils généraux entraînent des disparités d'équipement énormes entre les collèges. Certains sont à l'heure du cartable électronique alors que d'autres sont encore très largement sous équipés. C'est une source d'injustice qui pourrait conduire à des inégalités de chances entre les jeunes. Comment peut-on imaginer dans ce contexte un B2i identique pour tous les collégiens si certains sont richement dotés en équipements pendant que d'autres sont des semaines entières sans avoir accès à l'outil informatique. C'est une réelle question qu'il faudra bien prendre en considération.

Les parents et le B2i :

Les parents sont attentifs à ce qui se passe quand ils sont informés sur le sujet. Il est clair que l'intégration de l'outil informatique constitue à leur yeux une bonne préparation à l'avenir. Dans cette logique, ils perçoivent par conséquent l'arrivée du B2i comme quelque chose de très positif. L'outil informatique serait-il à l'origine d'un phénomène nouveau et intéressant à prendre en compte. L'utilisation de l'ordinateur peut être une occasion d'échanges et de partage de savoir faire entre les parents et leurs enfants adolescents..

Conclusion :

En conclusion, je crois que l'on peut dire que si le B2i constitue quelque part une révolution culturelle, il se présente aussi comme un défi à relever pour que les jeunes puissent maîtriser dans de bonnes conditions l'outil de communication qui aujourd'hui s'est largement imposé. Par conséquent, dire que la validation de cette attestation ne concerne pas toutes les disciplines reviendrait à admettre que certaines matières ne sont pas concernées par la communication, ce qui paraît plutôt inconcevable. Qu'on le veuille ou non, l'outil est bien présent, l'école a aujourd'hui un défi à relever pour que son intégration se fasse dans un contexte de formation et d'éducation qui permettra au jeune de l'utiliser ensuite de façon responsable et raisonnée.

Emmanuel LE CLAINCHE

Professeur de technologie au collège Sainte Thérèse de MUZILLAC (56)

Adhérent de Pagestec

Animateur TICE à la DDEC 56

Formateur à l'IFPB de Rennes et au CNFETP de Nantes

3- Dans les disciplines

Le B2I : un fil rouge

Martin Schneider, instituteur à l'école Helvétie, Besançon, CM2

Entretien avec Serge Pouts-Lajus

J'ai commencé le B2I l'an passé en janvier. Mais en juin, on n'avait pas fini. Cette année j'ai commencé en septembre et on devrait y arriver. Aujourd'hui, en décembre, ils ont entre une dizaine de compétences pour les plus avancés et la moitié pour les moins rapides. On est à mi-chemin.

Notre système informatique est un peu particulier. Par exemple, on n'a pas de lecteur de cédéroms ; on est sur un réseau et les procédures d'enregistrement sont particulières. Mais on s'arrange.

Ca qui m'a posé problème au début, c'est le vocabulaire. J'appelle ça du pédalogue. Je voulais le traduire en français, mais je ne l'ai pas fait. Je me suis contenté de refaire une double page propre que je leur ai distribué. Ils l'ont mise dans une pochette plastique qu'ils doivent garder en permanence avec eux. J'ai quelques problèmes avec certaines compétences comme montrer le disque dur ; je ne sais pas faire sans démonter ; quelques redondances également. Mais rien de très grave.

En règle générale, ils apprennent en faisant le travail normal de la classe. Le B2I, c'est un fil rouge. Quand on a fait un travail en salle informatique, ils peuvent venir me voir et me dire qu'aujourd'hui ils pensent qu'ils possèdent telle compétence ; je vérifie et je signe.

Je vérifie simplement en demandant de faire devant moi une tâche qui exige la compétence. En général, ils viennent me voir quand ils sont prêts si bien que je refuse rarement.

On ne fait jamais de séance spéciale B2I, sauf pour deux ou trois compétences très particulières. Par exemple celles qui touchent à la citoyenneté, le droit d'auteur, la vérification des sources. Pour celles-là, je fais une séance d'instruction civique spéciale. Ce sont aussi des compétences sur le long terme. Ils ne peuvent pas les valider seuls. On le fait ensemble en fin d'année.

Récemment, on a validé la compétence d'utilisation du correcteur orthographique. J'ai insisté sur les limites. Par exemple, un élève m'appelle parce que le correcteur lui signale une faute alors qu'il a deux mots bien orthographiés. Oui mais il a oublié un espace après la virgule. Le correcteur repère aussi certaines fautes de typo.

Bien sûr, ceux qui ont une machine chez eux vont plus vite. Mais ce n'est pas une règle absolue. J'ai un gamin très bon, très malin qui n'a pas de machine et un autre qui en a une mais ne pense qu'aux jeux.

Ils aiment bien le B2I parce qu'ils possèdent le papier. Ce n'est pas une feuille que je garde secrètement dans un coin de mon bureau. Et puis, visuellement, ça représente un parcours. Ils se voient avancer. Ils se rendent compte aussi qu'on ne valide pas les compétences dans l'ordre.

Et moi j'aime bien le B2I parce que c'est un outil de continuité avec le collègue. Ils arriveront au collègue avec, sur une feuille, ce qu'ils sont capables de faire avec un ordinateur. Ca évitera qu'on leur fasse tout reprendre à zéro en sixième.

L'avis du professeur de technologie

Norbert Troufflard

La circulaire (BO n° 24 du 14.06.2001) (<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/24/default.htm>) de préparation de la rentrée 2001, consacre un paragraphe au B2I, insistant sur le fait que les professeurs de toutes les disciplines sont concernés et qu'il convient que les principaux "mobilisent les équipes pédagogiques"

La situation des professeurs de technologie est néanmoins ambiguë. Une grande majorité des items relève de leur programme (connaissance du matériel et traitement de textes en 6ème, tableur en 5ème, initiation à Internet et au courrier électronique en 4ème, ...). Ils sont donc déjà amenés à évaluer ces items tout au long des 4 années du collège même si bien sur il ne s'agit pas de validation de compétences. On leur demande d'ailleurs d'articuler leurs pratiques actuelles avec la validation du B2I. Cette situation incite de nombreux principaux à leur déléguer la responsabilité et la validation entière du B2I, réglant du même coup les problèmes liés au suivi des feuilles de position, un seul enseignant en étant responsable. Le professeur de technologie par contre se retrouve dans ce cas avec la responsabilité d'évaluer les quelques 200 élèves qui sont à charge et ceci à raison d'1h30/semaine en 6ème, 5ème, 4ème et 2h en 3ème. Le risque est alors réel de voir certains enseignants privilégier la validation des compétences du B2I et ceci au détriment des autres points du programme.

Une des solutions, déjà adoptée par certains collèges, est de mettre en place un test final soit à la fin de chaque année, soit en fin de 3ème. La validation se fait alors en fonction d'un taux de pourcentage de réussite comme pour le Brevet. Ceci n'est bien sur pas conforme à l'esprit du texte qui préconise une évaluation et une validation de chacune des compétences mais par contre simplifie énormément le travail de l'enseignant.

Une autre solution est d'avoir recours à des sites comme celui de G. Macé (<http://g.mace.free.fr/PHP/index.htm>) ou à des logiciels spécialisés qui permettent à la fois la formation, la validation des compétences, le suivi informatisé de chaque élève et même l'impression du diplôme. Là encore la solution n'est guère conforme à l'esprit du B2I qui prévoit une validation des compétences par différents enseignants lors de situations d'apprentissage.

La solution idéale serait donc de répartir au sein de chaque classe la validation des compétences à différents enseignants et d'en confier la responsabilité au professeur principal. Ceci implique que l'ensemble des enseignants soient aptes à valider ces items et que le parc informatique de chaque établissement le permette.

Le B2I peut néanmoins apparaître comme une reconnaissance et une valorisation de l'enseignement de la technologie et ainsi rassurer des enseignants inquiets de voir disparaître cette matière. Il peut également laisser prévoir une amélioration de l'équipement informatique des salles de technologie et des salles multimédias. Néanmoins il entraînera obligatoirement quelques modifications du programme puisque déjà on peut remarquer que les compétences validées à l'école primaire, pour le B2I niveau 1, sont au programme de 6ème.

Norbert Troufflard

Le point de vue du documentaliste

Alain Gurly

1) Le B2i ne peut concerner qu'un travail d'équipe incluant les documentalistes. D'ailleurs les textes sont clairs là dessus. Moyennant quoi,

2) Il y a pourtant des spécificités me semble-t-il. Au collègue (que je connais mieux), qui peut, vous le savez, attribuer le B2i de niveau 1 pendant deux ans, les collègues de techno sont aux premières loges pour tout ce qui est pilotage des apprentissages et des évaluations concernant l'ergonomie des systèmes, des suites bureautiques, des logiciels de navigation, de mail, etc..

3) Par contre, pour tout ce qui est recherche documentaire, aussi bien sur logiciel de gestion en Intranet, que sur cédérom en réseau, que sur Internet, ce sont les plutôt les documentalistes qui devraient piloter les travaux des équipes (au travers de Parcours diversifiés, des Travaux croisés et des Itinéraires, etc..). Je pense surtout aux compétences visées aux chapitres 5 et 6 (voir BO), sachant qu'il y a là de très réelles difficultés comme celles de savoir valider l'information obtenue (difficile pour des adultes...!)

Tout élève capable, au terme d'un travail de plusieurs semaines sur un thème donné, de trouver sur Internet un article pertinent d'Encyclopédie en ligne (par exemple), ou un site qui s'inscrit bien dans son sujet, devrait voir valider ces dernières compétences du niveau 2.

En cela, les enseignants documentalistes sont indispensables pour préparer les élèves à la démarche intellectuelle et méthodique qui les amènera progressivement à ces compétences, même si, et c'est bien normal, ils ne sont pas toujours les seuls à pouvoir le faire. Mais c'est leur domaine, dans lequel ils devraient être amenés à s'impliquer principalement.

Alain Gurly
Enseignant Documentaliste

agl@club-internet.fr
<http://www.docpourdocs.fr.st>

Le B2i et les langues

Katrin Goldmann et Christine Reymond

Le B2i peut aussi se valider en langues. En fait, si vous emmenez vos élèves dans la salle informatique, vous leur faire utiliser la plupart des compétences requises pour le B2i, sauf Exel ou les feuilles de style, encore que...

Vous faites cela à travers:

- la correspondance : les élèves apprennent à utiliser la messagerie; à envoyer et lire des messages; à envoyer et recevoir des fichiers attachés (les photos personnelles sont une excellente motivation...); à être objectifs face aux messages qu'ils reçoivent, qui peuvent contenir des erreurs ou des informations qui correspondent au profil de leur correspondant, mais ne sont pas généralisables. Ils apprennent aussi à être des citoyens européens, qui prennent en compte les spécificités culturelles de l'autre, et découvrent les règles de la communication.

- l'exploration de sites : vous sélectionnez des sites à explorer. Ils apprennent à les analyser objectivement, et à y trouver les renseignements dont ils ont besoin, en lisant de façon sélective. Ils sont ensuite capable de restituer ce qu'ils ont trouvé, à l'écrit ou à l'oral, et de discuter la validité du contenu.

- les webquests (ils adoptent un profil, et ils agissent en tant que tel à travers les sites qu'ils explorent, puis ils en font un compte rendu, écrit, sous forme de dossier, ou oral, sous forme d'exposé): à travers ce travail, ils apprennent à sélectionner les informations pertinentes, à trier, classer et hiérarchiser, puis à rendre compte.

- les recherches ouvertes : ils sont rapidement capables de compléter les recherches faites sur les sites que vous avez sélectionnés par des recherches personnelles sur les moteurs de recherche. Vous leur en aurez indiqué (<http://www.google.com> est un bon point de départ, mais il y a des moteurs de recherche spécialisés dans toutes les langues) et rapidement ils auront leur favori, et, grâce à des essais et erreurs, ils trouveront celui qui leur donne les réponses les plus pertinentes.

- les productions de pages : pour rendre compte de leur travaux (recherches, dossiers, etc.) ils apprendront à "faire des pages" : Sous traitement de texte, pour vous rendre un compte rendu élégant, avec de jolies illustrations et des titres mis en forme, ou sous éditeur de pages web, pour présenter leur travail à un public extérieur, et être édité sur le site de l'établissement. avec ses motivations et vos conseils, ils sauront rapidement comment disposer les informations dans une page, mettre des illustrations pertinentes à un endroit qui attire le lecteur, disposer les informations en paragraphes, avec des titres et des rubriques, rédiger un texte qui plaira au lecteur.

- présenter des informations dans des tableaux, ou des chiffres à l'aide d'un tableur : par exemple, vous leur faites faire une webquest sur la visite de la capitale d'un pays de la langue cible : Ils doivent se tenir à un budget imposé, et présenter leur budget dans un tableur. ou bien vous leur demander de comparer les mérites de différentes choses (des objets, des voyages, des véhicules...)et ils vont présenter les résultats dans un tableau comparatif.

- sauvegarder, organiser des fichiers dans des répertoires : pour conserver leur travail, en local ou en réseau, ils devront apprendre à créer leur répertoire, à sauvegarder le fichier en cours pour le retrouver et continuer à travailler à la prochaine séance, à vous envoyer des fichier attachés par email, ou à les stocker dans l'espace prévu sur l'intranet...

Toutes ces activités ainsi listées peuvent vous paraître impressionnantes, ou difficiles à réaliser. Mais d'abord vous n'êtes pas seuls : vos collègues travaillent aussi sur les mêmes compétences, vous pouvez suggérer à un collègue plus qualifié de travailler ce dont vous avez besoin. Et de toute façon, vos craintes sont sans compter avec les aptitudes d'adaptation naturelles des élèves, les capacités acquises hors de l'école, et la motivation que vous aurez créée. Essayez, laissez les libres d'improviser, ou donnez leur des pistes, et vous verrez que les résultats seront surprenants!

5- Des logiciels pour l'auto-évaluation

Rencontre avec Laurent Odic, auteur d'Arbr@B2i

François Jarraud

- Comment est né Arbr@B2i ?

- Je suis professeur des écoles maître formateur. Quand le B2i a été instauré, j'étais chargé d'animation et de formation TICE en Seine-Saint-Denis. A l'époque, les académies se trouvaient confrontées à un certain nombre de difficultés pour mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'intégration de l'usage des TIC dans l'enseignement. J'ai cherché à mon niveau des moyens de faciliter la présentation et la mise en œuvre du B2i pour mes collègues enseignants tout en proposant une entrée motivante pour les élèves.

- Que propose l'Arbr@B2i ?

C'est l'interface qui a mobilisé mon attention, et non les ressources vers lesquelles l'Arbr@B2i peut pointer (qui peuvent être diverses), je n'ai d'ailleurs pas participé à ces ressources, sauf en ce qui concerne les fiches de préparation pédagogiques qui sont présentées sur Educnet en documents d'accompagnement. Voici donc ce que l'Arbr@B2i propose :

1) Un outil de présentation facilitant la compréhension des compétences requises pour l'obtention du Brevet Informatique et Internet (B2i), un contrat pédagogique sous une forme graphique et ludique.

2) Une feuille de position électronique imprimable résolvant les problèmes d'espace et de temps qui permet d'attester des compétences à la volée sans document papier à rechercher : les compétences et les données des élèves sont enregistrées en ligne et sont accessibles depuis n'importe quel ordinateur connecté. L'élève retrouvera donc ses compétences, qu'il change de salle, d'établissement, de degré ou de région... ce qui peut favoriser la mise en place d'un réel contrôle continu.

3) Un bilan permettant à l'élève et à l'enseignant d'évaluer l'état des compétences acquises ou à atteindre.

4) Des liens vers des ressources, telles que B2iTest (<http://perso.libertysurf.fr/b2itest/>) de Jean-Marc UVINA, qui est un collègue animateur TICE de l'Académie de Créteil : créé pour permettre aux élèves (et aux enseignants) de se situer par rapport aux compétences spécifiques du B2i, ces jeux ne constituent évidemment ni des activités d'apprentissages disciplinaires, ni des situations d'évaluation. Les considérer comme telles serait une dérive et irait à l'encontre des objectifs de ce programme.

L'Arbr@B2i peut donc faciliter la mise en œuvre du B2i par un réel contrôle continu en simplifiant l'attestation des compétences identifiées chez un élève en tout lieu connecté lors d'une activité disciplinaire ou transversale proposée par l'enseignant (on peut en trouver des exemples sur Educnet (<http://bd.educnet.education.fr/B2i/>), l'informatique n'étant pas considérée comme une discipline. Il appartiendra aux enseignants d'utiliser cet outil à bon escient en évitant de le détourner de sa fonction initiale.

- Comment a-t-il été accueilli par les enseignants et les élèves ?

- Des témoignages d'enseignants du premier degré permettent de penser, pour citer l'un d'entre eux que cet outil " rassure et présente de manière claire les objectifs et traduit fidèlement l'esprit du B2i en fixant un cadre sécurisant et dédramatisant pour l'élève et l'enseignant ". Conçu dans un premier temps pour l'école primaire, l'Arbr@B2i intéresse de plus en plus des enseignants du second degré demandeurs d'une version locale qui pourrait fonctionner en réseau dans leur établissement. Une telle version téléchargeable qui pourrait également exister sous la forme d'un cédérom est actuellement en préparation.

Il serait intéressant de travailler encore sur le type de ressources qui pourraient être mises à disposition, sur le traitement des données (bilan par groupes, par exemple) ainsi que sur l'ouverture et la personnalisation de l'interface (l'enseignant pourrait proposer ses propres liens...).

Si cette interface est déjà complètement opérationnelle sur l'Internet, il ne s'agit actuellement que d'une version " bêta ", certains détails restant encore à peaufiner.

Le concept d'arbres pédagogiques, développé sur le site [arbra.net](http://www.arbra.net) (<http://www.arbra.net>) a été conçu pour s'adapter à d'autres thèmes que le B2i, dès lors qu'il s'agit de mettre en place un contrat pédagogique concernant des compétences à acquérir.

Rencontre avec Pierre Le Guistin, auteur de "B2i-Kit"

François Jarraud

- Comment est né B2i-Kit ?

- B2iKit est parti d'un "groupe de secteur" pluridisciplinaire qui existe depuis plusieurs années sur les moyens de communications pour les élèves. Avec l'arrivée des réseaux nous avons fait un gros travail de réflexion sur un "portail" pour le réseau du collège. C'est principalement le portail qui a donné une approche interdisciplinaire des TIC. Le B2i est venu par la suite naturellement comme un produit devant apparaître sur le "portail" du collège. Le principal artisan de ce produit est Didier Quidu professeur de technologie au collège Le Landry à RENNES.

- Comment fonctionne B2i-Kit ?

- Il se présente comme un site où l'élève seul, en libre service, peut apprendre par des exercices interactifs. Il peut aussi s'entraîner. Enfin il peut s'auto-évaluer et se positionner par rapport aux compétences du B2i. Le professeur valide ces compétences lors de l'utilisation des TICE par les élèves pendant son cours. Pour le moment le logiciel s'adresse au collège mais nous développons une version qui prendra en compte les acquis du primaire. C'est un logiciel conçu par des enseignants pour des enseignants et c'est pour cela qu'il marche.

- En faisant notre enquête nous avons rencontré des résistances envers le B2i. Comment se fait-il que ce soit différent pour B2i-Kit ?

- Quand nous l'avons testé nous avons bien vu que le produit apportait une réponse aux questions des enseignants. Par exemple chaque discipline a voulu alimenter la banque d'exercice. Et cet aspect mutualiste est quelque chose de spécifique et important pour B2i-Kit : chaque prof peut amener ses propres exercices. Aussi B2iKit marche très bien dans les établissements qui ont vraiment un projet d'établissement axé sur les TICE, par exemple un intranet. Dans ce cas, B2iKit permet à chaque prof de participer à l'intégration des TIC dans l'établissement et les enseignements. Il fédère en fait des énergies dispersées.

- C'est un produit pluridisciplinaire ?

- Je ne sais pas si on peut dire que le produit soutient des approches interdisciplinaires mais il est sur qu'il stimule la mise en place des TIC dans toutes les disciplines.

- Comment les élèves trouvent-ils le temps d'utiliser B2i-Kit ?

- Il n'est pas question d'utiliser B2i-Kit pour faire passer un examen d'informatique aux élèves. C'est l'élève qui teste ses connaissances et se positionne par rapport à des compétences. L'enseignant les valide en classe pour deux ou trois élèves à chaque fois. On a pas besoin de temps particulier. Ce n'est pas un examen de fin d'année mais un travail sur les quatre années du collège. Et ce n'est pas le moindre intérêt de B2i-Kit que de voir les élèves prendre l'initiative de tester leurs connaissances et de demander une évaluation.

- Peut-on voir B2i Kit sur le réseau ?

- Une démo va être mise en place mais je ne peux donner de date...à suivre.

6 - Le B2i sur Internet

1- Les instructions officielles

- B.O. du 23 novembre 2000

Le B.O. définit les objectifs, la mise en oeuvre et le programme du B2i au collège et à l'école.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/42/encart.htm>

- Eduscol

Eduscol a ouvert un site spécial sur le B2i. Il offre l'accès aux textes officiels bien sûr, mais aussi une page de FAQ (foire aux questions) bien pratique : faut-il attendre 2003 ? dans quelles classes faut-il acquérir les compétences ? Le b2i relève-t-il d'une discipline ? etc. Eduscol propose également un numéro de fax et une adresse électronique pour poser des questions sur le b2i, des liens, ainsi que des modèles d'attestation et de feuilles de position.

<http://www.eduscol.education.fr/B2i/default.htm>

2 -Réflexion

- Rapport de l'IGEN sur le B2i

Il fait le point sur la mise en place et analyse les difficultés.

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/b2i0107.rtf>

- Réflexions sur la mise en oeuvre du B2i :

Le B2i tous concernés ! Cet article de Médialog, écrit par P. Ginioux et M. Narcy, présente les spécificités du B2i. Pour eux si "chaque discipline est en mesure d'évaluer la plupart des compétences définies au B2i,.. il reste certains domaines.. pour lesquels il conviendrait d'organiser les apprentissages et des activités particulières".

<http://www.ac-creteil.fr/medialog/ARCHIVE41/b2i41.pdf>

3 -Les dispositifs de validation

- Arbr@B2i :

Ce logiciel, réalisé par Laurent Odic, peut faciliter la mise en oeuvre du B2i par un réel contrôle continu en simplifiant l'attestation des compétences identifiées chez un élève lors d'une activité disciplinaire ou transversale proposée par l'enseignant. Il suffit d'être connecté à Internet. L'élève peut se tester et évaluer l'état des compétences acquises ou à acquérir. L'auteur présente plus longuement Arbr@B2i dans ce dossier.

<http://arbra.online.fr/>

- Georges Macé

Sur son site, G. Macé donne la possibilité aux élèves de faire des exercices de test des compétences et d'enregistrer les résultats.

<http://g.mace.free.fr/PHP/>

- B2i scolaire

Réalisé par le CARM 37, le B2i scolaire permet d'installer un outil de suivi et de validation de compétences sur le réseau informatique de l'établissement pour les deux niveaux.

<http://www.b2iscolaire.net>

- J.M. Uvina

Jean Marc Uvina animateur informatique, propose des exercices pour s'entraîner au B2i.

<http://perso.libertysurf.fr/b2itest/>

4- Les ressources

- Moteur de recherche Educnet :

Recherches croisées par niveau de b2i, niveau scolaire et type de fiche et un accès à des ressources pour les deux niveaux et toutes les disciplines. Incontournable !

<http://bd.educnet.education.fr/B2i/>
<http://listes.educnet.education.fr/B2i/>

- Caen

Une très belle collection de séquences d'apprentissage pour les deux niveaux du B2i avec exercices et vocabulaire. Attention le niveau 2 est encore en construction.

<http://www.discip.crdp.ac-caen.fr/phch/college/B2i/Web/apprentissage.htm>

- Créteil

Une présentation claire et intéressante du B2i et des ressources pour les maths, l'histoire-géographie, le CDI, les lettres et la technologie. A consulter !

http://www.ac-creteil.fr/matrice/le_flash_sur/B2I.htm

- Grenoble

Le site académique propose des exemples de séquences en collège pour les différentes disciplines.

<http://www.ac-grenoble.fr/mission-tice/pedagogie/b2i/exemples/b2iniv2.htm>

- Paris

L'académie de Paris publie des fiches pédagogiques originales et intéressantes. Mais l'approche nous semble moins interdisciplinaire et plus orientée technologie.

<http://technologie.scola.ac-paris.fr/B2i/B2i.htm>

- Modèles de feuille de position et d'attestation :

Sur le site d'eduscol, ces modèles sont téléchargeables.

<http://www.eduscol.education.fr/B2i/>

5- Le B2i au primaire

- Côte d'Or

L'inspection académique de Côte d'Or met en ligne une brochure d'accompagnement du B2i. Elle rappelle bien sur les modalités de mise en oeuvre. Plus intéressant, elle montre l'intérêt de développer des activités de projet (création de site web, publication de journal scolaire, etc.) pour développer vraiment et sur le long terme les compétences requises.

http://www.ac-dijon.fr/ia/ia21/pedago21/Web_tice_IA/generalites/B2i/doc_accomp/B2i_dossier_complet.pdf

- Auch

La circonscription d'Auch 1 a conçu un carnet de bord pour suivre les apprentissages individuels.

http://www2.ac-toulouse.fr/ien32-auch1/Nouvelles_technologies.htm

- Lyon

Le site académique met en ligne des séquences pédagogiques.

<http://www2.ac-lyon.fr/services/crdi/b2i/activ.html>

6- Le B2i au CDI

- Créteil

Proposés par des documentalistes de collège et de lycée de l'académie de Créteil, ces TP réalisables dans le cadre d'activités disciplinaires et documentaires permettent d'évaluer certaines compétences listées par le B2i.

http://www.ac-creteil.fr/matrice/le_flash_sur/B2I.htm#cdi

- Chercher à se documenter au moyen d'un produit multimédia.

<http://www.ac-orleans-tours.fr/anim-info-28/Realisations/B2i/b2i1.htm>

<http://www.crdp.ac-grenoble.fr/defi/B2i/d4.html>

- Gurly

Alain Gurly met en ligne des exercices (quiz) interactifs pour s'entraîner au B2i.

<http://perso.club-internet.fr/agl/metier/menuquiz.htm>

7- Le B2i en Histoire-Géographie

- Educnet

En Histoire-géographie comme dans d'autres disciplines, Educnet fournit des fiches professeur et élèves pour les deux niveaux du B2i.

<http://listes.educnet.education.fr/B2i/>

- Créteil

Sur le site de Créteil plusieurs activités : recherches sur Conques, exploitation de graphiques, recherche d'information sur un cédérom en histoire.

http://www.ac-creteil.fr/matrice/le_flash_sur/B2i.htm

- Grenoble

Le site académique propose des exemples de séquences en histoire-géographie au collège.

<http://www.ac-grenoble.fr/mission-tice/pedagogie/b2i/exemples/b2iniv2.htm>

- Aix Marseille

Des exemples d'utilisation des TICE en collège.

<http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/sitedapp/siteaub/tice/default.htm>

- Reims

Le site académique rémois donne des exemples d'exercices de validation en histoire et géographie pour les deux niveaux.

<http://www.ac-reims.fr/datice/hist-geo/b2i/default.htm>

8- Le B2i en physique chimie

Sur le site d'Educnet consacré au B2i, en physique chimie, on trouve une fiche, pour le niveau troisième, consistant à résoudre un problème d'électricité à l'aide d'un tableur. Cette fiche, disponible au téléchargement, peut servir d'exemple de ce qui peut se faire dans ce cadre.

<http://bd.educnet.education.fr/B2i>

9- Le B2i en SVT

Sur le site d'Educnet consacré au B2i, on trouve, en SVT, plusieurs fiches concernant les animaux en 6ème, la recherche documentaire sur Encarta, et la construction d'une carte climatique. La fiche " Le sentier du fleuve " est une séquence pédagogique comportant des objectifs de sciences de la vie et de la Terre et des objectifs B2i de niveau 2. Les élèves doivent utiliser des informations de sites web et construire une notion : distinction du vivant du non vivant...

<http://bd.educnet.education.fr/B2i>